

avait dit que cette somme d'argent, soit 125 millions de dollars, représente 5,200 nouveaux emplois, soit assez pour fournir en personnel trois ministères d'importance moyenne à ce gouvernement.

Donc, c'est assez embarrassant de savoir qu'un gouvernement qui doit effectuer la révision des normes de classifications tarde à arriver à une solution. Je ne blâme pas le gouvernement pour l'erreur du passé, savoir que des normes de classifications n'étaient pas négociables. Mais c'est une promesse électorale qu'ils ont faite, et c'est pour assurer une meilleure efficacité dans les normes de classifications que l'on désire que ce système soit négociable avec les fonctionnaires, de la même façon que l'on négocie les rémunérations.

Le 4 février dernier, ce n'est pas d'hier que je soulève la question, je demandais au Conseil du Trésor ce qu'il entendait faire d'ici peu afin de régler le problème. Le ministre m'avait affirmé à ce moment-là qu'il tiendrait parole. Il a affirmé encore à nouveau le 15 mai dernier, en comité, alors qu'il me répondait à une question concernant la classification des postes, il m'a dit: Je peux vous assurer que le gouvernement a l'intention de donner suite à ses engagements pris pendant la campagne électorale.

Monsieur le Président, étant donné le rapport du Vérificateur général, étant donné certains rapports des médias qui sous-entendent que nous aurions un problème sérieux, de l'ordre de quelque 125 millions de dollars, de l'ordre de quelque 5,000 emplois; étant donné que le gouvernement a annoncé dans le budget, récemment, qu'il avait l'intention de couper 5,000 emplois l'an prochain, à mon avis cela s'impose, je pense que ce n'est pas trop demander au gouvernement de régler ce problème assez rapidement afin d'éliminer cette épée de Damoclès qui pend sur la réputation des fonctionnaires, savoir qu'ils sont surclassifiés, donc surpayés. C'est absolument faux. Et comme l'ont soutenu le président de l'Alliance de la Fonction publique et le président de l'Institut des fonctionnaires du Canada, cette affirmation ne tient pas compte, premièrement, qu'il y a un nombre de postes qui sont sous-classifiés, donc sous-payés.

Il y a également un changement radical dans la détermination des postes, à savoir qu'il y a eu un système d'informatique nouveau instauré dans le système de gestion du gouvernement fédéral, que dans certains cas il y a des postes qui n'ont pas été évalués depuis dix ans, que la classification tarde à venir. Et ce n'est pas la faute de l'employé, c'est la faute de l'employeur.

Donc, je demanderais au gouvernement, ce soir, s'il est prêt à annoncer qu'un système de négociation sur les normes de classifications sera fait afin de non seulement corriger une injustice qui, à mon avis, doit être corrigée mais afin de raffermir un système qui se doit d'être serré, de mettre en place un système efficace de classification des postes et permettre ainsi que l'administration fédérale se passe normalement et que nous puissions jouir, comme contribuables, d'un système bien administré, efficace et efficient.

● (1815)

[Traduction]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'article 7 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique confirme le droit qu'a le Conseil du Trésor de classer les postes de la Fonction publique. Quand le secrétariat du

L'ajournement

Conseil du Trésor revoit une norme de classification en vue de la mettre à jour, on soumet au syndicat de la Fonction publique concerné le projet de nouvelle norme pour qu'il donne son avis. Cette méthode a permis aux syndicats de contribuer à l'établissement des nouvelles normes. A la suite de consultations avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada, des changements importants ont été apportés récemment à la norme révisée du groupe des manœuvres et hommes de métier.

L'automne dernier, le secrétariat du Conseil du Trésor a entamé une révision de la norme de classification du programme de l'administration. A titre d'expérience, on a décidé de demander à des représentants de l'Alliance de faire partie du comité de révision des normes en leur donnant dans les délibérations le même poids qu'aux représentants des ministères concernés. Ce système semble donner de bons résultats, et il est prévu de l'utiliser pour la révision prochaine de la norme des services administratifs.

J'ai parlé de ces méthodes et de ces innovations pour montrer que le Conseil du Trésor permet aux syndicats de la Fonction publique de jouer un rôle valable dans la révision des normes de classification.

Le 16 mai, pendant la séance du comité permanent des comptes publics, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé que toutes les normes de classification seraient revues et modifiées d'ici deux ans. Tous les sous-ministres dont le ministère ne donne pas satisfaction sur le plan de la classification devront venir expliquer la situation devant le Conseil du Trésor et soumettre des plans permettant de régler le problème.

A propos de la question du député portant sur le fait que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis de rendre la classification négociable, je rappelle que le président du Conseil du Trésor s'est dit satisfait des progrès réalisés dans les discussions portant sur six questions intéressant les syndicats et l'employeur, qu'il a eues avec des dirigeants syndicaux de la Fonction publique.

Le gouvernement sollicitera aussi le point de vue d'autres parties concernées. A la suite de ce processus, il présentera des propositions visant à modifier la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, propositions qui seront soumises au Parlement dans les meilleurs délais.

[Français]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—L'ALLOCATION AUX VEUFES ET AUX VEUFES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES ET SÉPARÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, suite à une question que j'avais posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et que malheureusement je suis obligé, compte tenu des gestes, des décisions qu'il a prises au sujet des personnes âgées dans l'intérêt du projet de loi C-26 et de ce qui est arrivé dans le Budget, je suis obligé d'appeler le ministre, le ministre de l'injustice sociale au Canada, monsieur le Président, j'avais posé une question au ministre à ce moment-là, à savoir pour quelles raisons ce gouvernement progressiste conservateur a décidé délibérément de priver 80,000 personnes âgées dans le besoin, ces personnes-là ont entre 60 et 65 ans, et elles sont privées du programme d'allocation au conjoint tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.